

				Cachet de l'organisateur
Randonnée				
Date				
Lieu				
Département		Nbre de participants :		
Randonnée				
Date				
Lieu				
Département		Nbre de participants :		
Randonnée				
Date				
Lieu				
Département		Nbre de participants :		
Randonnée				
Date				
Lieu				
Département		Nbre de participants :		
Randonnée				
Date				
Lieu				
Département		Nbre de participants :		
Randonnée				
Date				
Lieu				
Département		Nbre de participants :		
				Codep 49 : Total Points

Randonneur 49

Challenge Clubs

Comité Départemental du Maine et Loire



Année 20..

Le Challenge se dispute à partir du 1er Octobre de l'année précédente jusqu'au 30 Septembre de l'année en cours (Ajusté selon le calendrier des randonnées).

Ce challenge est sous l'entière responsabilité du Président du club.

Des contrôles pourront être effectués auprès des organisateurs des randonnées, afin de vérifier l'exactitude des informations portées sur les cartes.

Il concerne uniquement les manifestations figurant dans le calendrier de la FFCT. (Le site du Codep donne, seulement, la liste des manifestations du Département).

Chaque Président de club retourne, à la date limite donnée par le Codep, les cartes, à l'adresse suivante :

Lionel DELAHAIE - 8 bis, rue de la Piverdière 49080 BOUCHEMAINE

Le Challenge sera remis à l'occasion de l'Assemblée Générale du CoDep.

Il récompense trois catégories de clubs, en fonction de leurs effectifs:
clubs ayant, au moins, 76 licenciés,
clubs ayant entre 36 et 75 licenciés,
clubs ayant, au plus, 35 licenciés.

En cas de litige, seul, le Comité Départemental est habilité à régler les différends.

Attribution des points :

- 10 points pour une randonnée de club (minimum 3 participants).
- + 1 point pour une randonnée départementale.
- + 3 points pour une manifestation de Comité Régional, hors département.
- + 5 points pour une manifestation hors Comité Régional.
- + 1 point par tranche de 5 participants.

Club : Président

N° de Club : Tél :

Signature du Président :

